



Mai 2016 N°16

# Dolmayrac

Journal d'information de la commune de Dolmayrac

*Spécial Budget 2016*

# Compte Administratif 2015

## Le Compte Administratif 2015 a été approuvé en Conseil Municipal le 05 avril 2016

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat Année 2014	Résultat Année 2015	Solde fin 2015
Fonctionnement	248 381,33	257 639,54	151 084,41	9 258,21	160 342,62
Investissement	59 321,64	24 697,96	13 871,68	- 34 623,68	- 20 752,00
Reste à réaliser	3 200,00	5 034,39	-	1 834,39	1 834,39
<b>Total</b>	<b>310 902,97</b>	<b>287 371,89</b>	<b>164 956,09</b>	<b>-23 531,08</b>	<b>141 425,01</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de 160 342,62 Euros, la section d'investissement un besoin de financement de 18 917,61 Euros (= 20 752 – 1 834,39), soit un excédent global toutes sections confondues de 141 425,01 Euros.

Les investissements réalisés en 2015 pour 59 321,64 Euros ont été entièrement autofinancés, et sont pour l'essentiel :

- des frais d'études pour le projet de restructuration des bâtiments communaux (diagnostic énergie, plan de masse, relevés topographiques, ...)
- l'achat d'un terrain constructible à l'entrée sud du bourg
- des honoraires pour le projet de parking en dessous de l'église Saint Orens
- un photocopieur pour l'école
- 9 nouveaux ordinateurs et câblage réseau/électricité du périscolaire
- 3 nouveaux ordinateurs à l'école
- un fourneau professionnel pour le restaurant scolaire
- les plaques de rues dans le bourg
- la restauration des registres d'état civil

Les résultats 2015 traduisent les efforts du Conseil Municipal pour minimiser les dépenses, en recherchant sans relâche toutes sources d'économies.

Ces efforts ont permis de maintenir à un niveau élevé les investissements nécessaires à la commune, sans avoir recours à l'emprunt.

## actualités

### Retraite de Marlène

Madame Marlène SOULARD a fait valoir ses droits à la retraite au 31 mars 2016. Elle occupait son poste depuis mars 1995, qui était principalement lié à l'école. Elle a vu passer en 21 années, une centaine d'enfants.

Nous lui souhaitons une excellente retraite et la remercions du travail effectué pour la commune pendant ces années ainsi que pour son implication dans la vie locale où elle reste très active dans le milieu associatif.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Stéphanie MONTY, titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) et de direction (BAFD), qui dispose d'une large expérience en centre de loisirs et accueil périscolaire.



### Sécheresse 2015

Les personnes ayant constaté des fissures sur leur maison ou l'aggravement de celles existantes doivent faire parvenir un courrier en mairie avant le 17 juin 2016.

### Tonte pelouses

En milieu urbanisé, privilégier la tonte des pelouses en semaine, en évitant si possible le dimanche.

# Fiscalité locale

## Taux d'imposition modifiés

La mairie de Sainte-Livrade augmente de manière spectaculaire les frais de scolarité qu'elle fait payer pour les enfants résidents «hors commune» scolarisés dans les écoles de Sainte-Livrade.

**Les coûts annuels en vigueur à ce jour sont de :**

- 360,86 Euros par enfant si la commune de résidence ne dispose pas de l'établissement scolaire (maternelle petite et moyenne section)
- 180,43 Euros par enfant si la commune de résidence dispose de l'établissement scolaire et avec accord du Maire (maternelle grande section et primaire).

Ces coûts passeront à 897,02 Euros (soit 148 % d'augmentation) pour un enfant de maternelle scolarisé hors de notre commune, et à 532,52 Euros (soit 195 % d'augmentation) pour l'école primaire. Le coût supplémentaire pour notre commune sera d'environ 8 000 Euros par an en fonction d'une moyenne de 15/20 enfants dolmayracais scolarisés à Sainte-Livrade du fait que notre commune ne dispose pas de petite et moyenne section de maternelle.

D'autre part, les dotations de l'Etat sont en baisse, ce qui réduit aussi notre autofinancement.

Nous n'avons donc malheureusement pas d'autre choix que d'augmenter modérément la fiscalité locale, sachant que notre commune reste parmi les taux les plus bas de notre communauté d'agglomération et du département, pour la strate de population nous concernant. Cette augmentation devrait être la seule du mandat en cours, sachant que les taux étaient inchangés depuis 2012.

**Cette augmentation apportera une recette complémentaire pour la commune de 7360 Euros et représentera en moyenne 25 Euros par foyer fiscal.**

Par contre, nous avons décidé de prolonger l'exonération de la taxe foncière «non bâti» pour les jeunes agriculteurs pour une durée de deux années afin de faciliter leur installation.

Vous trouverez sur le tableau suivant les taxes de notre commune comparées à celles des communes équivalentes sur l'agglomération et le département où vous pourrez constater que nos taux sont toujours très inférieurs à ceux des autres communes.

	Dolmayrac	Dolmayrac	Dolmayrac	CAGV (1)	Département (2)
	Année 2012	Année 2015	Année 2016	Moyenne 2015	Moyenne 2015
Taxe d'habitation	5,70%	5,70%	6,10%	8,51%	10,15%
Taxe sur le foncier bâti	5,60%	5,60%	5,99%	10,76%	16,77%
Taxe sur le foncier non bâti	45,40%	45,40%	48,58%	65,52%	71,86%

(1) taux moyens 2015 des 8 communes de 500 à 1 000 habitants de l'Agglomération du Grand Villeneuvois

(2) taux moyens 2015 des communes de 500 à 2 000 habitants du département

## animations

### Planning des manifestations de mai à décembre 2016

Organisateur	Date	Heure	Lieu	Libellé
Municipalité & Monsieur Claude MARTIN	28-29/05/2016	10-18 heures	Foyer rural	Exposition Insectes & Papillons
Municipalité	18/06/2016	21 heures	Eglise Saint-Orens	Chant Gospel
Municipalité «Cinéma sous les étoiles»	02/07/2016 Film «La famille Béliet»	à partir de 14 heures	Autour de la Tour	Après-midi : animations 19 heures : Repas (A.P.E.) 22 heures : Projection film
Municipalité & Association de randonneurs	22/07/2016	20 heures	A la tour	Randonnée nocturne
Municipalité & CAGV	29/07/2016	10 heures 30	A la tour (adulte 5€, 12-18 ans 2,50€, gratuit moins de 12 ans)	Visite ludique architecturale du village
Municipalité & CAGV	11/08/2016	10 heures 30	A la tour (adulte 5€, 12-18 ans 2,50€, gratuit moins de 12 ans)	Visite ludique architecturale du village
Association de pétanque	Septembre 2016 (jour à définir)	19 heures	Foyer rural	Soirée grillades
Municipalité	17-18/09/2016	10-18 heures	Monuments	Journées du patrimoine
C.C.A.S.	19/11/2016	21 heures	Foyer rural	Théâtre
Club des Lilas de la Tour	Fin novembre 2016	14 heures 30	Foyer rural	Loto

# Budget 2016

## ■ Le budget 2016 de notre commune a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal

Le total de la section de fonctionnement s'élève à 418 360 Euros, celui de la section d'investissement à 829 5

Le budget 2016 est en progression de 6,59 % pour le fonctionnement et le montant de la section d'investisse budget pour son intégralité, même si les dépenses seront étalées sur deux années.

### ■ Présentation synth

#### Fonctionnement : 418 360 Euros

##### Dépenses

Charges personnels & assimilées	117 469 Euros	28,08 %	
Charges à caractère général	128 118 Euros	30,62 %	
Charges de gestion courante	70 722 Euros	16,90 %	
Charges financières	1 327 Euros	0,32 %	
Compensation CAGV (1)	20 879 Euros	4,99 %	
Virement à la section d'investissement	79 845 Euros	19,09 %	
<b>TOTAL</b>	<b>418 360 Euros</b>	<b>100 %</b>	

##### Recettes

Impôts et produit des taxes	120 481 Euros	28,80 %	
FPIC (dotations CAGV) (1)	19 799 Euros	4,73 %	
Dotations	105 134 Euros	25,13 %	
Produits des services	19 519 Euros	4,67 %	
Autres	12 002 Euros	2,87 %	
Report excédent de fonctionnement 2015	141 425 Euros	33,80 %	
<b>TOTAL</b>	<b>418 360 Euros</b>	<b>100 %</b>	

(1) Le solde des échanges de dotations avec la CAGV pour l'année 2016 est en progression en notre faveur  
(2) Détail de ce poste : Jardin du souvenir cimetière Saint-Orens, horloge église Saint-Orens, containers enterrés « Haut débit », travaux bâtiments, matériel, ...

# Budget 2016

le 12 avril 2016

599 Euros, pour un total de 1 247 959 Euros.

ment exceptionnellement élevé est entièrement lié au projet « Restructuration des bâtiments » qui est inclus au

## Étude du budget 2016

### Investissement : 829 599 Euros

#### Dépenses (en TTC)

Remboursement du capital de l'emprunt (assainissement du bourg)	5 289 Euros	0,64 %	
Participation nouvelle caserne Pompiers	7 000 Euros	0,84 %	
Investissements projet « Bâtiments »	686 160 Euros	82,71 %	
Travaux parking Saint-Orens	24 000 Euros	2,89 %	
Autres investissements & divers (2)	86 398 Euros	10,42 %	
Déficit reporté	20 752 Euros	2,50 %	
<b>TOTAL</b>	<b>829 599 Euros</b>	<b>100 %</b>	

#### Recettes

Subventions	331 536 Euros	39,96 %	
Remboursement FCTVA	3 156 Euros	0,38 %	
Taxe d'aménagement	4 999 Euros	0,60 %	
Emprunt projet « Bâtiments »	250 000 Euros	30,14 %	
Emprunt « avance de la TVA » sur 1 an	108 146 Euros	13,04 %	
Produit de cession	33 000 Euros	3,98 %	
Excédent de fonctionnement capitalisé	18 917 Euros	2,28 %	
Transfert de la section de fonctionnement	79 845 Euros	9,62 %	
<b>TOTAL</b>	<b>829 599 Euros</b>	<b>100 %</b>	

d'environ 6 000 Euros par rapport à l'année 2015.

es, ralentisseurs Pech de Plat, reste à réaliser 2015 informatique école, frais d'études et honoraires, participation

# Ecole – Mairie

## ■ **Projet de restructuration de nos bâtiments publics « Ecole – Mairie »**

L'élaboration de ce dossier a mobilisé une grande partie de notre temps et de notre énergie sur l'année 2015.

Nous allons maintenant entrer dans la phase opérationnelle.

L'intégralité du projet est contenue dans notre budget 2016, même si une partie importante des dépenses ne sera effectivement payée que sur l'exercice 2017.

Les factures payées sur un exercice verront le remboursement de la TVA correspondante par l'Etat au titre du FCTVA que l'année suivante. En clair, nous payons une facture en TTC sur 2016 et l'état reverse la TVA fin 2017.

## ■ **Budget prévisionnel**

Le Conseil Municipal en date du 17 novembre 2015 a validé les dépenses suivantes :

	HT	TTC
<b>1 - Etudes préliminaires</b> (Géomètre, étude de sol)	4 200,00	5 040,00
<b>2 - Honoraires maîtrise d'œuvre</b> (Architecte)	39 600,00	47 520,00
<b>3 - Autres honoraires</b> (CT, SPS, DO, ...)	18 000,00	21 600,00
<b>4 - Frais divers</b>	1 500,00	1 800,00
<b>5 - Travaux, hors VRD</b>	465 000,00	558 000,00
<b>6 - Travaux VRD</b>	30 000,00	36 000,00
<b>7 - Mandataire AMO (SEM47)</b>	13 500,00	16 200,00
<b>Total</b>	<b>571 800,00</b>	<b>686 160,00</b>

CT : contrôle technique / SPS : Coordinateur Sécurité-Prévention-Santé / VRD : voirie & réseaux divers / AMO : Assistant à maître d'ouvrage

## ■ **Le plan de financement prévu est le suivant**

Monsieur Pierre CAMANI, Sénateur et Président du Conseil Départemental, vient de nous confirmer l'attribution d'une subvention départementale de 32 %.

Monsieur le Sous-Préfet nous a annoncé une subvention de l'Etat à hauteur de 30 %.

Nous espérons de plus un soutien via la réserve parlementaire du Sénateur Pierre CAMANI.

Nous devrions aussi pouvoir bénéficier d'un emprunt à un taux très intéressant.

L'autofinancement de la commune devrait être au maximum de 50 000 Euros, hors avance éventuelle pour le règlement de la TVA sur une durée limitée, le temps de la récupérer l'année suivante.

## ■ **Détail du projet**

Tout en conservant la partie arrière « cuisine et sanitaire » existante et de construction récente, l'hypothèse retenue à ce jour étudie l'extension au Nord-Est, par la construction de deux salles de classe, d'une grande garderie et d'un garage. Le préau et la salle périscolaire sont démolis et remplacés par un nouveau préau qui protège les enfants et enseignants sur toute la façade Sud des intempéries.

Les deux salles de classe sont orientées au Nord pour bénéficier d'une lumière neutre, mais des ouvertures seront prévues dans le cloisonnement séparatif des deux classes et du vestiaire en « second jour ».

Ce vestiaire jouera le rôle de sas d'entrée et pourrait être relié au garage dans l'hypothèse de son aménagement pour une troisième classe.

Le bureau de direction est directement relié à sa salle de classe pour permettre à l'enseignant de pouvoir toujours surveiller ses élèves, s'il devait s'isoler pour quelque raison que ce soit.

La partie « Mairie » est aménagée dans les locaux actuels de l'école et est orientée vers le monument aux morts. La voirie sera conçue pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le corps principal et central de ce bâtiment, se situeront les bureaux du Maire, des élus et du secrétariat, une zone sera dédiée aux espaces techniques.

L'aile Ouest recevra la salle des mariages faisant office de salle du conseil municipal et de bureau de vote, tandis que l'aile Est sera dédiée aux activités périscolaires et aux salles associatives, l'accès restant inchangé.

La conception générale et le parti architectural permettent de conserver l'architecture du bâtiment existant.

Nous avons décidé de constituer un Comité de pilotage élargi afin d'intégrer des usagers extérieurs au Conseil Municipal à ce projet.

# Ecole – Mairie

## Ce comité élargi serait composé par :

- Les membres du comité de pilotage du Conseil Municipal (6 personnes)
- Les représentants du personnel communal
- L'équipe enseignante
- Un représentant du conseil d'école
- Un représentant de l'APE
- Un représentant des associations

- Une personne à mobilité réduite (si possible)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage
- L'architecte retenu

Soit un total de 15 à 20 personnes.

Sa mission sera d'intervenir à plusieurs phases du projet, notamment au moment du choix des plans, dans les orientations fonctionnelles et au niveau des avant-projets (sommaire et définitif : APS & APD).

## Notre démarche pour la concrétisation de ce projet a été la suivante :

Après une première approche pour laquelle nous avons été assistés par le CAUE, nous avons obtenu l'assistance technique du Conseil Départemental pour nous aider à définir un projet en exacte adéquation avec les besoins de la commune.

Pour se faire, le Conseil Départemental nous a accordé le concours de la SEM47, qui nous a apporté sa technicité, son savoir-faire, son expérience et son professionnalisme.

Lors des nombreuses réunions, au cours desquelles l'analyse technique des qualités et fonctionnalités des bâtiments existants ont été longuement examinées, nous avons été convaincus de la nécessité de bâtir notre projet en les valorisant.

**Dans une période difficile, où les accompagnements financiers aux collectivités sont rares, nous avons été retenus par le Conseil Départemental en deuxième position quant au montant, parmi les 40 dossiers subventionnés cette année, alors que, plus d'une centaine ont été présentés.**

Ceci montre bien le sérieux et la pertinence de notre projet de restructuration des bâtiments communaux « Ecole – Mairie ».

Forts de la relation de confiance qui s'est installée au fil des mois entre le Conseil Municipal et la SEM47, nous confierons à cette structure la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du projet.

## ■ Planning prévisionnel des travaux

Période	Libellé
2 <sup>o</sup> Trimestre 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>● Consultations pour l'architecte et les études techniques</li><li>● Retour des accords de subventions</li><li>● Choix de l'architecte</li><li>● Réalisation de l'avant-projet sommaire (APS)</li><li>● Présentation de l'APS et discussions avec le Comité de pilotage élargi</li><li>● Approbation de l'APS par le Conseil Municipal</li></ul>
Eté 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>● Approbation du projet définitif par le Conseil Municipal</li><li>● Réalisation et dépôt du Permis de construire</li></ul>
3 <sup>o</sup> Trimestre 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>● Consultation des entreprises</li><li>● Réunion de la Commission d'appels d'offres (CAO)</li><li>● Délibération du Conseil Municipal selon propositions de la CAO</li></ul>
4 <sup>o</sup> Trimestre 2016	<ul style="list-style-type: none"><li>● Notification des marchés aux entreprises</li><li>● Réunions préparatoires avec le comité de pilotage élargi</li><li>● Retour du Permis de construire</li><li>● Début des travaux « partie arrière » (Ecole)</li></ul>
1 <sup>o</sup> Trimestre 2017	<ul style="list-style-type: none"><li>● Fin des travaux « partie arrière »</li></ul>
2 <sup>o</sup> & 3 <sup>o</sup> Trimestre 2017	<ul style="list-style-type: none"><li>● Début des travaux « partie avant » (Mairie)</li><li>● Fin des travaux « partie avant »</li></ul>

*Il s'agit d'un planning prévisionnel sujet à variation en fonction des dates de retour des subventions, des accords bancaires, des décisions du Comité de pilotage, des intempéries éventuelles, d'aléas inconnus à ce jour.*

